



ÉGALITÉ DES COUPLES ET DES FAMILLES POUR LES SOCIALISTES : ÉGALITÉ DEVANT LA LOI DE LA RÉPUBLIQUE !

C'est l'engagement n°31 du candidat socialiste, François Hollande :

« J'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels. »

C'est le sens de l'histoire. La gauche a toujours porté les avancées en la matière :

En 1982 : avec François Mitterrand, la France dépénalise les relations homosexuelles et ne reconnaît plus l'homosexualité comme une maladie mentale.

En 1985 : toujours avec François Mitterrand, avec la pénalisation des discriminations dans l'accès aux services publics.

En 1999 : avec Lionel Jospin, la gauche met en place le Pacs (Pacte civil de solidarité).

En 2013 : avec François Hollande, l'exigence d'égalité devant la loi de la République est au cœur de l'engagement de campagne.

Que dit la loi ?

Le mariage civil pour tous ne crée aucune situation nouvelle, mais donne un cadre juridique à des situations déjà existantes et qui sont sources de discriminations et d'insécurité.

Il ne s'agit pas d'un mariage pour les couples homosexuels, mais du mariage ouvert à tous les couples qui le souhaitent. Rien n'est imposé, la loi prévoit simplement d'élargir l'accès au mariage.

Le texte de la loi ouvrira également l'adoption à tous les couples et donc aux couples homosexuels.

Cette loi est déjà mise en œuvre dans d'autres pays européens

L'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe existe déjà : aux Pays-Bas (2001), en Belgique (2003) + adoption en 2006, en Espagne 2005 + adoption, en Norvège (2008) + possibilité d'adopter et de bénéficier d'une assistance à la fécondation, en Suède (2009), au Portugal (2010), en Islande (2010), débat sur l'adoption d'une loi au Royaume-Uni (2012). Mais aussi : au Canada (2005), en Afrique du Sud (2006), dans la ville de Mexico (2009), en Argentine (2010) et dans de nombreux États américains.

Et la Procréation médicalement assistée (PMA) ?

La PMA et les questions de parentalités ne sont pas intégrées dans la loi sur le mariage pour tous. Elles seront examinées dans le cadre d'une loi sur la famille annoncée par le Premier ministre. Elle sera présentée en Conseil des ministres en mars.

Aujourd'hui la PMA n'est réservée qu'aux seuls couples hétérosexuels ; dès décembre 2010 le Parti socialiste a affirmé une position claire : l'accès à la PMA doit être ouvert aux femmes sans condition de situation de couple ou d'infertilité.

L'accès à la PMA à toutes les femmes est une mesure qui permet l'égalité ; les droits de chacun ne doivent en aucun cas être fondés sur l'orientation sexuelle des individus. Rien ne justifie donc qu'une femme hétérosexuelle ait accès à la PMA, et qu'une femme homosexuelle en soit privée.

Quant à la gestation pour autrui (GPA), elle ne sera pas autorisée, ni dans la loi sur le mariage, ni dans la loi sur la famille.

À NOTER

La PMA pour les couples lesbiens existe en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas, au Danemark, au Royaume-Uni, en Norvège.

Répondre aux opposants !

Les opposants disent vouloir protéger les enfants ?

FAUX ! Les familles homoparentales existent et les enfants ne sont aujourd'hui pas protégés par l'état actuel du droit qui ignore l'un des deux parents. Ouvrir le mariage et l'adoption aux couples homosexuels, c'est reconnaître la filiation et protéger tous les enfants en offrant à leur famille un cadre juridique protecteur.

Les opposants disent que la procréation c'est un homme et une femme et donc un père et une mère ?

NON ! Les familles sont diverses : homoparentales, monoparentales... Le droit évolue et c'est un signe de progrès de civilisation lorsque les règles de vie commune, codifiées par la loi, ne sont pas simplement calquées sur les règles naturelles. C'est la biologie qui rend la procréation impossible entre homosexuels, mais le droit, la morale, la société ont aussi pour mission de transgresser les lois naturelles lorsqu'il s'agit de promouvoir l'égalité et la justice.

Les opposants veulent un référendum ?

NON ! Les Français ont déjà eu l'occasion de se prononcer les 6 mai et 17 juin derniers lors du 2^e tour de l'élection présidentielle et des législatives. Le débat démocratique a lieu désormais au Parlement, comme le veut le système de la démocratie représentative. Par ailleurs, le projet de loi a été nourri par de nombreuses concertations. Les associations, responsables religieux, autorités morales ou experts qui ont souhaité être entendus l'ont été par le gouvernement. Au Parlement, l'examen du texte a été reporté à la fin du mois de janvier, à l'initiative du groupe socialiste, afin de permettre un débat approfondi avec des auditions publiques chaque semaine.

Mariage et adoption : un clivage droite/gauche

Avec la mobilisation des anti-mariage pour tous, pour la première fois, c'est un mariage droite/extrême-droite qui s'est établi dans la rue. Là où on se mobilise en général pour gagner ou défendre des droits, nos adversaires ont manifesté pour priver certains citoyens de l'accès aux mêmes droits que les autres.

Ceux qui s'opposent aujourd'hui au mariage et à l'adoption ouverts à tous sont les mêmes qui s'opposaient hier au Pacs, à l'IVG, ou au divorce. Jamais la droite au pouvoir n'a remis en cause toutes ces réformes. Seule la gauche fait avancer la conquête de nouveaux droits.

Cette loi sur le mariage et l'adoption, c'est l'égalité des droits, la reconnaissance de l'ensemble des familles, la fin de nombreuses discriminations et un cadre juridique qui sécurise la vie quotidienne de milliers d'enfants et de parents.